

Demande transmise le :/...../.....

DEMANDEUR	
Nom :	Prénom :
Adresse :	
Code postal :	Commune :
Téléphone :	Courriel :

PERSONNE A CONTACTER POUR LE RENDEZ-VOUS	
Nom :	Prénom :
Adresse :	
Code postal :	Commune :
Téléphone :	Courriel :

IMMEUBLE A CONTROLER		
Coordonnées du propriétaire		
Nom :	Prénom :	
Adresse :		
Code postal :	Commune :	
Téléphone :	Courriel :	
Adresse du bien à contrôler		
N° et nom de rue :		
Résidence :	Bâtiment :	
Escalier :	Etage :	N° appartement :
Code postal :	Commune :	
Section cadastrale & n° de parcelle :		

Présence d'eau dans le logement :

Oui / Non

Numéro de compteur d'eau potable :

Relevé du compteur d'eau potable :

Le numéro de compteur et le relevé du compteur doivent OBLIGATOIREMENT être renseignés afin de prendre en compte la demande.

Veuillez remplir une fiche de demande par logement à contrôler.

Il est rappelé que chaque logement (appartement, maison ou local professionnel) d'un même immeuble ou d'une même propriété, disposant de sa propre identité fiscale (invariant) fera l'objet d'un contrôle et d'une facturation dédiée, dont le montant a été fixé par le conseil communautaire à 182.60€ TTC. Si la demande est transmise par un représentant du propriétaire, il est de la responsabilité du demandeur d'informer le propriétaire des conditions de réalisation et de facturation des contrôles.

Toute demande de contrôle incomplète ne pourra pas être traitée.

Demande de Contrôle de conformité de branchement « CCB »

INFORMATION

Nous tenons à vous rappeler que le service, à l'issue du contrôle, émet un avis réglementé dans le cadre du Code de la Santé Public et qu'il fait suite exclusivement au constat réalisé lors de la visite sur place.

Pour cette raison, il est de votre **responsabilité** de préparer la visite de l'installation que ce soit au niveau administratif et/ou technique avant le constat sur place.

Au niveau administratif :

- ✓ Cette fiche doit être dûment remplie et transmise au service d'ESPA (controlebranchement@agglo-lisieux.fr) Après réception, elle fera l'objet d'une confirmation de prise de rendez-vous. En son absence le rendez-vous sera soit annulé soit non fixé.
- ✓ Tout déplacement pour contrôle fera l'objet d'une facturation **même** en cas d'absence du propriétaire ou de son représentant
- ✓ De préparer tous les documents relatifs à l'historique de votre installation (copie des rapports de contrôles, servitudes).

Au niveau technique :

- De rendre accessible tous les points d'évacuation d'eaux usées et d'eaux pluviales.
- D'accompagner l'agent de contrôle (ou le faire accompagner) durant tout le déroulement de la visite.
- Que le logement soit électrifié et alimenté en eau pour le bon déroulement du contrôle.
- De remplacer avant le contrôle les défauts (siphon d'évier, plaques cassées, regards pleins de dépôts) et les dysfonctionnements d'éléments électromécaniques (pompe de relevage, compresseur...).
- Nous attirons votre attention, sur le fait qu'une installation non préparée, déclarée non conforme lors du contrôle, ne pourra faire l'objet d'aucune modification de son avis après la visite.

En cas de **NON CONFORMITE**, la réglementation impose une procédure de **REHABILITATION SOUS 1 an devant faire l'objet d'un contrôle de conformité exécuté par notre service.**

Pour rappel, le service dispose d'un délai de **6 semaines** (Art.L2224-8 CGCT) entre la prise de rendez-vous et la transmission du rendu du rapport de contrôle.

Cette visite fera l'objet d'une facturation d'un coût de contrôle de **182.60€ TTC à la charge du propriétaire.**

Signature du demandeur

Toute demande de contrôle incomplète ne pourra pas être traitée.